

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE
Nordea 1 – Global Value Fund
ET
Nordea 1 – Global Dividend Fund

Il est porté à la connaissance des actionnaires de Nordea 1 – Global Value Fund et Nordea 1 – Global Dividend Fund que le conseil d'administration de Nordea 1, SICAV (le « **Conseil d'administration** ») a décidé de fusionner les éléments d'actif et de passif du Nordea 1 – Global Value Fund (le « **Compartiment absorbé** ») avec les éléments d'actif et de passif du Nordea 1 – Global Dividend Fund (le « **Compartiment absorbant** » et, collectivement avec le Compartiment absorbé, les « **Compartiments** »).

Les Compartiments sont tous deux des compartiments de Nordea 1, SICAV, un organisme de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois agréé par l'autorité de tutelle luxembourgeoise en vertu de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la « **Loi de 2010** »).

La fusion est l'opération par laquelle le Compartiment absorbé transférera, au moment de sa dissolution sans liquidation, ses éléments d'actif et de passif au Compartiment absorbant à la date effective de la fusion, telle que définie à la section 8.1. du présent avis aux actionnaires (la « **Date effective** »).

Le Conseil d'administration entend fusionner le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant à la Date effective par voie de fusion, conformément à la définition qui en est donnée à l'article 1 (20) (a) de la Loi de 2010 et tel que décrit plus en détail à son article 76 (1), selon les modalités suivantes :

- i. tous les éléments d'actif et de passif du Compartiment absorbé seront transférés au Compartiment absorbant ou, le cas échéant, au dépositaire de Nordea 1, SICAV, à savoir J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. (le « **Dépositaire** ») ;
- ii. les actionnaires d'une catégorie d'actions donnée au sein du Compartiment absorbé deviennent actionnaires de la catégorie correspondante du Compartiment absorbant, tel que décrit à la section 5.2. du présent avis aux actionnaires ; et
- iii. le Compartiment absorbé cessera d'exister à la Date effective.

Sans préjudice des exigences en termes de préavis et de droits de rachat/conversion sans frais, la réalisation de l'opération de fusion n'est pas soumise à l'approbation préalable des actionnaires.

Le présent avis fournit des informations appropriées et exactes sur la fusion envisagée aux actionnaires respectifs, de façon à leur permettre de porter un jugement éclairé s'agissant des conséquences de cette opération sur leur investissement.

1. Contexte et motif de la fusion

1.1. Les raisons de la fusion sont les suivantes :

- 1.1.1. le niveau des actifs du Compartiment absorbé est tombé en deçà du niveau considéré comme le seuil de rentabilité d'exploitation par le Conseil d'administration ; et
- 1.1.2. le Compartiment absorbé dispose d'un faible niveau d'actifs sous gestion, lesquels s'inscrivent par ailleurs en baisse, et ses perspectives de ventes sont peu encourageantes.

- 1.2. Grâce à la fusion des deux compartiments, le cumul des valeurs estimées ainsi que le potentiel de nouveaux investissements dans le Compartiment absorbant devraient permettre d'accroître la taille du fonds et, par conséquent, de bénéficier d'économies d'échelle, ceci pouvant à l'avenir entraîner des coûts relativement moindres par rapport à la valeur nette d'inventaire totale. Le Conseil d'administration estime que la fusion du Compartiment absorbé avec le Compartiment absorbant aura pour effet de moderniser l'offre et la gamme de produits proposées aux clients. C'est pourquoi nous estimons que les intérêts des actionnaires seront mieux servis si les deux compartiments sont fusionnés.

2. Impact prévu de la fusion sur les actionnaires du Compartiment absorbé

- 2.1. A la réalisation de l'opération de fusion, les actionnaires du Compartiment absorbé recevront de nouvelles actions, selon les conditions décrites à la section 5.2. du présent avis aux actionnaires, et deviendront actionnaires de la catégorie d'actions concernée du Compartiment absorbant.
- 2.2. Le profil de risque et de rendement des Compartiments absorbé et absorbant est identique (indicateur synthétique de risque/rendement de 5 dans les deux cas). L'objectif et la politique d'investissement des Compartiments absorbé et absorbant, ainsi que d'autres caractéristiques, sont décrits plus en détail à l'Annexe I.
- 2.3. Les deux Compartiments sont gérés activement. La performance du Compartiment absorbé est mesurée par rapport à celle de l'indice MSCI World – Net Return, tandis que le Compartiment absorbant n'a pas d'indice de référence officiel.
- 2.4. Les Compartiments investissent tous deux dans des actions de grande capitalisation à l'échelle mondiale.
- 2.5. Les allocations par région et par pays des deux Compartiments, et donc leurs expositions aux devises, sont très semblables.
- 2.6. Sur le plan sectoriel, le Compartiment absorbé surpondère les secteurs traditionnellement défensifs tels que la consommation de base et les soins de santé en raison de sa politique d'investissement, tandis que le Compartiment absorbant dispose d'une plus grande flexibilité et vise à investir dans des actions à rendement élevé (dividendes + rachat de titres), telles que l'on peut actuellement en trouver dans les secteurs de la finance et des soins de santé.
- 2.7. Le Compartiment absorbé est exposé à un risque de concentration plus important (30-50 positions) que le Compartiment absorbant (80-100 positions).
- 2.8. Dans la pratique, le recours aux instruments dérivés est négligeable pour les deux Compartiments.
- 2.9. Dans l'ensemble, la fusion devrait avoir une incidence négligeable en termes de risque pour les actionnaires du Compartiment absorbé, voire légèrement réduire le risque auquel ils sont exposés.
- 2.10. La devise de référence du Compartiment absorbé est l'EUR, tandis que celle du Compartiment absorbant est l'USD.
- 2.11. Les autres caractéristiques des Compartiments absorbé et absorbant sont décrites plus en détail à l'Annexe I.
- 2.12. Les procédures de transaction, de souscription, de rachat, d'échange et de transfert d'actions ainsi que la méthode de calcul de la valeur nette d'inventaire sont les mêmes pour les deux compartiments.

- 2.13. Il est recommandé aux actionnaires du Compartiment absorbé de consulter leur propre conseiller professionnel quant aux répercussions juridiques, financières et fiscales de la fusion en vertu de la législation du pays dont ils ont la nationalité, où ils résident, sont domiciliés ou sont constitués.
- 2.14. Les coûts et dépenses engendrés par/liés à la réalisation de l'opération de fusion ou la fermeture du Compartiment absorbé ne seront supportés ni par le Compartiment absorbé ni par ses actionnaires.
- 2.15. Conformément à la Loi de 2010, les actionnaires du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant seront notifiés par écrit de la fusion. Ils seront en droit de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans autres frais que ceux retenus pour couvrir les coûts de désinvestissement (le cas échéant). Ce droit sera exerçable durant au moins trente (30) jours calendaires à compter de la date d'envoi du présent avis et expirera cinq (5) jours ouvrables avant la date de calcul du rapport d'échange de la fusion, tel que mentionné à la section 6 ci-après.

3. Impact prévu de la fusion sur les actionnaires du Compartiment absorbant

- 3.1. A la réalisation de l'opération de fusion, les actionnaires du Compartiment absorbant continueront de détenir les mêmes actions dans celui-ci et les droits afférents à ces actions ne seront pas modifiés. La réalisation de la fusion n'affectera pas la structure de frais du Compartiment absorbant et n'entraînera pas de modification des statuts ou du prospectus de Nordea 1, SICAV, ni des documents d'informations clés pour l'investisseur (« **DICI** ») du Compartiment absorbant.
- 3.2. Les coûts de la fusion ne seront supportés ni par le Compartiment absorbant ni par ses actionnaires.
- 3.3. A la réalisation de la fusion, la valeur nette d'inventaire totale du Compartiment absorbant augmentera suite au transfert des éléments d'actif et de passif du Compartiment absorbé.

4. Rééquilibrage du portefeuille du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant avant ou après la fusion

- 4.1. Au cours de la dernière semaine précédant la fusion, le portefeuille du Compartiment absorbé sera investi en liquidités de façon à ne transférer que des positions en liquidités au Compartiment absorbant.
- 4.2. La fusion n'aura pas d'impact conséquent sur le portefeuille du Compartiment absorbant, pour lequel aucun rééquilibrage n'est envisagé avant ou après la fusion. La fusion se traduira par un afflux de liquidités au sein du Compartiment absorbant. Ces liquidités seront ensuite investies en actions conformément à la politique d'investissement du Compartiment absorbant.

5. Critères adoptés pour l'évaluation des éléments d'actif et de passif en vue du calcul du rapport d'échange

- 5.1. Après avoir déterminé la valeur nette d'inventaire des actions du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant (y compris tout produit à recevoir) conformément aux conditions d'évaluation définies dans le prospectus de Nordea 1, SICAV, l'agent administratif de Nordea 1, SICAV, à savoir Nordea Bank S.A. (l'« **Agent administratif** ») confirmera, à la Date effective, la valeur nette d'inventaire par action à la société de gestion de Nordea 1, SICAV, à savoir Nordea Investment Funds S.A. (la « **Société de gestion** »), ainsi qu'au Conseil d'administration en vue du calcul du rapport d'échange.

- 5.2. Les catégories d'actions du Compartiment absorbé seront fusionnées avec les catégories d'actions correspondantes du Compartiment absorbant, comme suit :

Nordea 1 – Global Value Fund :	Nordea 1 – Global Dividend Fund :
Catégorie d'Actions AI – EUR ==>	Catégorie d'Actions AI - EUR
Catégorie d'Actions AP - EUR ==>	Catégorie d'Actions AP - EUR
Catégorie d'Actions BC - EUR ==>	Catégorie d'Actions BC - EUR
Catégorie d'Actions BP - EUR ==>	Catégorie d'Actions BP - EUR
Catégorie d'Actions BP - NOK ==>	Catégorie d'Actions BP - NOK
Catégorie d'Actions BP - SEK ==>	Catégorie d'Actions BP - SEK
Catégorie d'Actions E - EUR ==>	Catégorie d'Actions E - EUR

- 5.3. Conformément aux exigences de l'article 70 de la Loi de 2010, le Dépositaire émettra une confirmation attestant qu'il a vérifié le type de fusion et l'OPCVM concerné ainsi que la Date effective. Cette confirmation garantira en outre que les règles applicables au transfert des éléments d'actif et de passif et à l'échange d'actions telles que stipulées dans le présent avis sont conformes aux exigences de la Loi de 2010.

6. Méthode de calcul du rapport d'échange

- 6.1. Le nombre de nouvelles actions du Compartiment absorbant à émettre en faveur de chaque actionnaire sera déterminé à l'aide d'un rapport d'échange calculé sur la base de la valeur nette d'inventaire des actions du Compartiment absorbé et de celles du Compartiment absorbant, elle-même calculée conformément aux sections 5.1 et 5.2 ci-dessus. Les actions concernées du Compartiment absorbé seront ensuite annulées.
- 6.2. Le rapport d'échange sera calculé comme suit :
- La valeur nette d'inventaire par action de la catégorie d'actions concernée du Compartiment absorbé est divisée par la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie correspondante du Compartiment absorbant ;
- Les valeurs nettes d'inventaire par action du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant seront celles déterminées à la Date effective.
- 6.3. L'émission de nouvelles actions du Compartiment absorbant en échange d'actions du Compartiment absorbé sera exempte de toute charge.
- 6.4. Conformément aux dispositions susmentionnées, la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment absorbé et la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment absorbant ne seront pas nécessairement identiques. C'est pourquoi, bien que la valeur globale de leur participation reste la même, les actionnaires du Compartiment absorbé pourront recevoir un nombre de nouvelles actions du Compartiment absorbant différent de celui qu'ils détenaient auparavant dans le Compartiment absorbé.
- 6.5. Aucun paiement en espèces ne sera versé aux actionnaires en échange des actions.

7. Risque de dilution de la performance

- 7.1. La fusion envisagée consistant en une opération par laquelle le Compartiment absorbé sera intégralement investi en liquidités, une seule transaction sera effectuée à la Date effective au cours de laquelle le Compartiment absorbé transférera cette position en liquidités au Compartiment absorbant. Il n'en découlera par conséquent aucune dilution de la performance.
- 7.2. Les actionnaires du Compartiment absorbé seront transférés vers la catégorie d'action correspondante du Compartiment absorbant.

8. Date effective de la fusion

- 8.1. La Date effective est fixée au **10 juin 2016**, ou à toute autre date pouvant être déterminée par le Conseil d'administration. La Date effective sera notifiée par écrit aux actionnaires des Compartiments absorbé et absorbant.

9. Règles applicables au transfert d'actifs et à l'émission de nouvelles actions

- 9.1 A la Date effective, l'Agent administratif mettra en place ou fera mettre en place toutes les instructions nécessaires en vue de la livraison et/ou du transfert de la position en liquidités du Compartiment absorbé ou la fera livrer et/ou transférer au Dépositaire ou à l'ordre de celui-ci.
- 9.2 En contrepartie du transfert au Dépositaire des éléments d'actif et de passif en vertu de la section 9.1 ci-dessus, l'Agent administratif calculera et déterminera le nombre de nouvelles actions à allouer aux actionnaires du Compartiment absorbé et émettra lesdites actions en faveur de chacun des actionnaires inscrits au registre des actionnaires du Compartiment absorbé, tel que fourni par l'Agent administratif. Le nombre de nouvelles actions (fractions jusqu'au dix millième) à émettre en faveur de chaque actionnaire du Compartiment absorbé à la Date effective sera calculé à l'aide du rapport d'échange déterminé conformément à la section 6 ci-dessus.

10. Aspects procéduraux

- 10.1. Les actions du Compartiment absorbé peuvent être souscrites jusqu'au 3 juin 2016 à 15h30, heure de Luxembourg, ensuite de quoi cette possibilité sera suspendue.
- 10.2. Les actions du Compartiment absorbé peuvent être rachetées ou converties sans frais du 27 avril 2016 au 3 juin 2016 à 15h30, heure de Luxembourg.
- 10.3. Les actions du Compartiment absorbant peuvent être rachetées ou converties sans frais du 27 avril 2016 au 3 juin 2016 à 15h30, heure de Luxembourg.
- 10.4. Tous les coûts liés à la fusion seront supportés par la Société de gestion.

11. Rôle du réviseur d'entreprise

- 11.1. En vertu de l'article 71 (1) de la Loi de 2010, le Compartiment absorbé chargera un réviseur d'entreprise de valider les critères adoptés pour l'évaluation des éléments d'actif et, le cas échéant, de passif (tel que défini aux sections 5.1. et 5.2. ci-dessus), la méthode de calcul du rapport d'échange ainsi que le rapport d'échange réel (tel que défini aux sections 6.2. et 6.3. ci-dessus) à la date de calcul de ce rapport, visée à l'article 75 (1) de la Loi de 2010 ;
- 11.2. Un exemplaire du rapport des réviseurs d'entreprise sera mis à la disposition des participants liés tant au Compartiment absorbé qu'au Compartiment absorbant ainsi que de la CSSF, gratuitement et sur simple demande.

12. Documents d'informations clés pour l'investisseur

Les actionnaires du Compartiment absorbé sont invités à consulter les DICI du Compartiment absorbant, qui peuvent être obtenus auprès du siège social de la Société de gestion ou sur le site Internet www.nordea.lu.

Nous attirons votre attention sur l'importance d'une lecture approfondie des DICI du Compartiment absorbant.

13. Informations complémentaires

Si vous avez des questions supplémentaires concernant ces modifications, n'hésitez pas à contacter votre conseiller financier ou le service clientèle de la Société de gestion, Nordea Investment Funds S.A., par téléphone au +352 43 39 50 - 1.

Les actionnaires du Compartiment absorbé qui n'ont pas demandé le rachat ou la conversion de leurs actions deviendront actionnaires du Compartiment absorbant à la Date effective. Par ailleurs, à cette même date, leurs actions seront automatiquement converties en actions du Compartiment absorbant sur la base du rapport d'échange provenant de la valeur nette d'inventaire.

14. Fiscalité

Les actionnaires du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant sont invités à consulter leur propre conseiller fiscal quant à l'impact de la fusion envisagée sur leur situation fiscale.

Cordialement,

Au nom du Conseil d'administration

Le 27 avril 2016.

Annexe I

Les modifications entraînées par l'opération de fusion des éléments d'actif et de passif du Nordea 1 – Global Value Fund (le « **Compartiment absorbé** ») avec les éléments d'actifs et de passif du Nordea 1 – Global Dividend Fund –(le « **Compartiment absorbant** ») sont :

Modification du profil rendement / risque	NON
Augmentation du profil rendement / risque	NON
Modification des frais	NON

Caractéristiques principales du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant

Nordea 1 – Global Value Fund (« Compartiment absorbé »)	Nordea 1 – Global Dividend Fund (« Compartiment absorbant »)
<p>Objectifs et politique d'investissement</p> <p>Le compartiment a pour objectif de préserver le capital de l'actionnaire tout en lui procurant un taux de rendement appréciable. Le compartiment investit selon une approche basée sur le concept d'investissement « value »*.</p> <p><i>* Concept d'investissement « value » : processus d'investissement qui analyse la capacité bénéficiaire d'une entreprise donnée. Par « capacité bénéficiaire », Nordea 1, SICAV entend la capacité d'une entreprise à générer un flux de trésorerie discrétionnaire considérable.</i></p> <p>Le compartiment investit dans le monde entier et au moins deux tiers de ses actifs totaux en actions et titres rattachés à des actions.</p> <p>Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.</p> <p>Il peut par ailleurs investir dans d'autres valeurs mobilières.</p> <p>Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses actifs totaux dans des OPCVM et/ou d'autres OPC de type ouvert, y compris des ETF de type ouvert.</p> <p>Le compartiment s'exposera à des devises</p>	<p>Objectifs et politique d'investissement</p> <p>Ce compartiment a pour objectif de procurer aux actionnaires une plus-value sur le long terme. Pour sélectionner les différents titres, le compartiment adopte une approche visant à identifier les sociétés et actions disposant d'un bilan sain et d'une bonne capacité à verser des dividendes.</p> <p>Le compartiment investit dans le monde entier et au moins deux tiers de ses actifs totaux en actions et en titres rattachés à des actions.</p> <p>Ce compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.</p> <p>Il peut par ailleurs investir dans d'autres valeurs mobilières.</p> <p>Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses actifs totaux dans des OPCVM et/ou d'autres OPC de type ouvert, y compris des ETF de type ouvert.</p> <p>Le compartiment s'exposera à des devises autres que la devise de référence par le biais</p>

<p>autres que la devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.</p> <p>Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire dans toutes les devises dans lesquelles les investissements sont réalisés, ainsi que dans les devises respectives des différentes catégories d'actions.</p> <p>Pour ce compartiment, le recours à des instruments dérivés est limité à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p> <p>Le compartiment peut participer à des programmes de prêt de titres.</p> <p>La performance du compartiment est comparée à celle de l'indice MSCI World – Net Return.</p>	<p>d'investissements et/ou de positions en liquidités.</p> <p>Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire dans toutes les devises dans lesquelles les investissements sont réalisés, ainsi que dans les devises respectives des différentes catégories d'actions, et peut être exposé à certaines devises autres que la devise de référence.</p> <p>Le compartiment peut avoir recours aux instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille.</p> <p>Le compartiment peut participer à des programmes de prêt de titres.</p>
<p>Profil de l'investisseur type</p> <p>Ce compartiment s'adresse aux investisseurs qui souhaitent ajouter un placement obligataire diversifié au sein de leur portefeuille. L'horizon d'investissement minimum conseillé est de 5 ans et les investisseurs doivent pouvoir s'accommoder de légères pertes passagères.</p> <p>Les investisseurs doivent également être conscients que la stratégie d'investissement du compartiment peut donner lieu à des différences importantes entre l'évolution du compartiment et celle du marché (tel que défini par l'indice de référence) et que de telles différences peuvent parfois être observées pendant une période de temps assez longue.</p>	<p>Profil de l'investisseur type</p> <p>Ce compartiment convient aux investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés boursiers dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accommodent de pertes provisoires assez significatives. Afin d'atténuer les éventuelles tendances défavorables du marché, un horizon d'investissement à long terme d'au moins 5 ans est conseillé.</p> <p>Les investisseurs doivent également être conscients que la stratégie d'investissement du compartiment peut donner lieu à des différences importantes entre l'évolution du compartiment et celle du marché et que de telles différences peuvent parfois être observées pendant une période de temps assez longue.</p>
<p>Risques</p> <p>La valeur des investissements réalisés dans ce compartiment peut fluctuer et il n'est pas exclu que la valeur des actions évolue à la baisse après leur acquisition.</p> <p>Les facteurs susceptibles de provoquer de</p>	<p>Risques</p> <p>La valeur des investissements réalisés dans ce compartiment peut fluctuer de façon significative et il n'est pas exclu que la valeur des actions évolue à la baisse après leur acquisition.</p>

<p>telles fluctuations ou de les accentuer incluent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'évolution des taux d'intérêt ; – les fluctuations de change ; – les changements de nature à influencer des facteurs économiques tels que l'emploi, les dépenses et la dette publiques, l'inflation ; – la modification de l'environnement légal ; – le changement d'attitude des Investisseurs vis-à-vis d'une classe d'actifs (actions, obligations ou liquidités). <p>Le gestionnaire s'efforcera de réduire en partie l'impact négatif de tels risques sur la valeur des différents compartiments en diversifiant les investissements.</p> <p>Bien que le Conseil d'administration s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs d'investissement de Nordea 1, SICAV et de ses compartiments, aucune garantie ne peut être offerte en ce sens.</p>	<p>Les facteurs susceptibles de provoquer de telles fluctuations ou de les accentuer incluent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mutations internes aux sociétés ; • l'évolution des taux d'intérêt ; • les fluctuations de change ; • les changements de nature à influencer des facteurs économiques tels que l'emploi, les dépenses et la dette publiques, l'inflation ; • la modification de l'environnement légal ; • le changement d'attitude des Investisseurs vis-à-vis d'une classe d'actifs (actions, obligations ou liquidités), d'un marché, d'un pays, d'une industrie ou d'un secteur. <p>Le gestionnaire s'efforcera de réduire en partie l'impact négatif de tels risques sur la valeur du portefeuille en diversifiant les investissements au sein du compartiment.</p> <p>Bien que le Conseil d'administration s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs d'investissement de Nordea 1, SICAV et de ses compartiments, aucune garantie ne peut être offerte en ce sens.</p>
<p>Risques spécifiques</p> <p>Les risques suivants sont importants mais ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique et peuvent donc être à l'origine de pertes plus conséquentes :</p> <p>Risque de contrepartie : une contrepartie peut faillir à son obligation de régler les montants dus au titre de la vente d'investissements par le compartiment ou de livrer les titres acquis par ce dernier.</p> <p>Risque événementiel : événements imprévisibles tels qu'une dévaluation, des événements politiques, etc.</p> <p>Risque de liquidité : il se peut que les titres en portefeuille soient vendus à un prix inférieur à leur valorisation en raison d'une liquidité insuffisante du marché.</p> <p>Risque opérationnel : des défaillances ou retards dans les processus opérationnels</p>	<p>Risques spécifiques</p> <p>Les risques suivants sont importants mais ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique et peuvent donc être à l'origine de pertes plus conséquentes :</p> <p>Risque de contrepartie : une contrepartie peut faillir à son obligation de régler les montants dus au titre de la vente d'investissements par le compartiment ou de livrer les titres acquis par ce dernier.</p> <p>Risque événementiel : événements imprévisibles tels qu'une dévaluation, des événements politiques, etc.</p> <p>Risque de liquidité : il se peut que les titres en portefeuille soient vendus à un prix inférieur à leur valorisation en raison d'une liquidité insuffisante du marché.</p> <p>Risque opérationnel : des défaillances ou retards dans les processus opérationnels</p>

peuvent avoir un impact négatif sur le compartiment.

Risque lié à la Chine : les investissements en Chine continentale peuvent induire un risque accru de perte financière, notamment en raison de risques opérationnels et réglementaires connexes, par rapport à des pays généralement considérés comme étant davantage développés.

peuvent avoir un impact négatif sur le compartiment.

Risque lié à la Chine : les investissements en Chine continentale peuvent induire un risque accru de perte financière, notamment en raison de risques opérationnels et réglementaires connexes, par rapport à des pays généralement considérés comme étant davantage développés.

Devise de référence

EUR

Devise de référence

USD

Profil de risque et de rendement

Indicateur synthétique de risque/rendement : 5

Profil de risque et de rendement

Indicateur synthétique de risque/rendement : 5

Commissions à charge du compartiment

Le compartiment supportera les commissions suivantes :

1. Commission de gestion

Le compartiment verse à la Société de gestion la commission de gestion suivante :

Actions P et E	Actions C	Actions I
1,50%	0,95%	0,85%

2. Commission de surperformance

Néant

3. Commission de dépôt

La commission due annuellement au Dépositaire ne pourra dépasser 0,125% de la valeur nette d'inventaire du compartiment (plus TVA, le cas échéant). Les frais légitimement encourus par le Dépositaire ou par d'autres banques et organismes financiers chargés de la conservation des avoirs de Nordea 1, SICAV ne sont pas compris dans sa Commission de dépôt.

4. Commission administrative

Le compartiment versera à l'Agent administratif une Commission administrative

Commissions à charge du compartiment

Le compartiment supportera les commissions suivantes :

1. Commission de gestion

Le compartiment verse à la Société de gestion la commission de gestion suivante :

Actions P et E	Actions C	Actions I
1,50%	0,95%	0,85%

2. Commission de surperformance

Néant

3. Commission de dépôt

La commission due annuellement au Dépositaire ne pourra dépasser 0,125% de la valeur nette d'inventaire du compartiment (plus TVA, le cas échéant). Les frais légitimement encourus par le Dépositaire ou par d'autres banques et organismes financiers chargés de la conservation des avoirs de Nordea 1, SICAV ne sont pas compris dans sa Commission de dépôt.

4. Commission administrative

Le compartiment versera à l'Agent administratif une Commission administrative

s'élevant à 0,4000% maximum par an (plus TVA, le cas échéant).

5. Frais courants

Nordea 1 – Global Value Fund AI - EUR	1,18%
Nordea 1 – Global Value Fund AP - EUR	1,97%
Nordea 1 – Global Value Fund BC - EUR	1,32%
Nordea 1 – Global Value Fund BP - EUR	1,97%
Nordea 1 – Global Value Fund BP - NOK	1,97%
Nordea 1 – Global Value Fund BP - SEK	1,97%
Nordea 1 – Global Value Fund E - EUR	2,72%

s'élevant à 0,4000% maximum par an (plus TVA, le cas échéant).

5. Frais courants

Nordea 1 – Global Dividend Fund AI - EUR	1,05%
Nordea 1 – Global Dividend Fund AP - EUR	1,83%
Nordea 1 – Global Dividend Fund BC - EUR	1,28%
Nordea 1 – Global Dividend Fund BP - EUR	1,73%
Nordea 1 – Global Dividend Fund BP - NOK	1,83%
Nordea 1 – Global Dividend Fund BP - SEK	1,83%
Nordea 1 – Global Dividend Fund E – EUR	2,40%